

## Avis public

### DEMANDES DE DÉMOLITION

Les personnes intéressées sont priées de noter que, conformément au *Règlement sur la démolition d'immeubles* (CA-24-215), le Comité d'étude des demandes de démolition se réunira le 21 avril 2021, à 17h30, par visioconférence, afin de statuer sur des demandes de certificat d'autorisation de démolition relatives aux bâtiments portant les numéros :

- 2309, rue Montgomery, et sur un projet de réutilisation du sol prévoyant la construction d'un immeuble résidentiel de 3 étages comprenant 6 logements;
- 1967, avenue Goulet, et sur un projet de réutilisation du sol prévoyant la construction d'un immeuble résidentiel de 3 étages comprenant 6 logements;
- 3477, rue Drummond, et sur un projet de réutilisation du sol prévoyant la construction d'un immeuble résidentiel de 12 étages abritant 107 logements au total.

En vertu du décret 102-2021 du 5 février 2021, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

Ainsi, et conformément au décret ci-haut mentionné, **une consultation écrite sera tenue pendant 15 jours, soit du 29 mars 2021 au 12 avril 2021, inclusivement.** Toute personne souhaitant s'opposer à l'une des demandes ci-haut mentionnées pourra transmettre, pendant la période précitée, des commentaires écrits motivant son opposition, par courriel ou par courrier. Toute opposition sera soumise au Comité d'étude des demandes de démolition avant de rendre une décision.

Les commentaires écrits peuvent être soumis :

- par courriel à l'adresse suivante :  
[urbanisme\\_ville-marie@montreal.ca](mailto:urbanisme_ville-marie@montreal.ca)

ou

- par courrier ou en personne au 800, boulevard De Maisonneuve Est, 17<sup>e</sup> étage, H2L 4L8, à l'attention de la Division de l'urbanisme.

Si la demande est transmise par courrier ou en personne, elle doit être obligatoirement reçue à l'adresse mentionnée au plus tard le 12 avril 2021 avant 16 h 30 pour être considérée, et ce, indépendamment des délais postaux.

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter facilement. L'adresse concernée doit également être mentionnée.

La documentation afférente à ces demandes peut être consultée sur le site Internet de la Ville de Montréal à la page suivante : <https://montreal.ca/ville-marie>. Toute personne qui désire obtenir des renseignements relativement à ces demandes d'autorisation peut également communiquer avec la Division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité au 514 872-9545.

Toute personne intéressée pourra suivre le déroulement de la prochaine séance du Comité d'étude des demandes de démolition qui se réunira le 21 avril 2021, à 17h30, en visioconférence, disponible en webdiffusion en direct en en différé, à partir du lien suivant : <https://ville-marie.evenement.agencewebdiffusion.com/>.

Fait à Montréal, le 27 mars 2021

La secrétaire d'arrondissement  
Katerine Rowan, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/villemarie](http://www.ville.montreal.qc.ca/villemarie)